

Programme :

PORT DE L'ARI ET TRAVAUX EN ESPACE CONFINE

Durée : 7 heures soit 1 jour

Nombre de participants : 8 maximum

Lieu : Dans vos locaux ou en Inter-Entreprise

Délai moyen d'accessibilité à la formation : 1 mois

Formateur : Animation par des formateurs spécialisés

Pré requis :

- Maîtrise du français (lu, écrit, parlé)
- Être titulaire d'un certificat d'aptitude médicale d'aptitude au port de l'ARI

Public :

Toute personne devant intervenir dans un espace confiné

Objectifs

Aptitudes visées :

- Connaître les risques liés aux espaces confinés
- Savoir utiliser l'appareil respiratoire isolant en sécurité.
- Savoir évaluer les risques liés au gaz

Compétences visées :

Durant la formation les stagiaires apprendront à :

- Identifier les risques liés aux espaces confinés
- Utiliser l'appareil respiratoire isolant en sécurité

Moyens et méthodes pédagogiques, modalités de suivi de l'exécution

- Alternance d'exposés théoriques et d'exercices pratiques
- Salles de cours, supports de cours, supports informatiques, appareil respiratoire.
- Feuilles d'émargement, attestation de fin de formation
- Evaluation pratique par le formateur

Partie théorique :

- Les enceintes confinées (définition)
- Les atmosphères non respirables
- Les procédures de travaux en enceintes confinées
- Les permis et autorisation (permis de pénétrer)
- Les différents types d'appareils de protection
- Présentation de l'appareil respiratoire isolant
- Les règles d'utilisation du matériel
- Les contraintes liées au port de l'ARI
- La méthode d'intervention avec l'ARI
- La conduite à tenir en cas d'accident ou d'incident

Partie Pratique :

- Matériel
- Equipement du porteur
- Mise en évidence des contraintes
- Exercices d'accoutumance
- Recherche de victimes dans la fumée (simulation d'enceinte confinée)
- Parcours d'effort

Modalités d'évaluation :

- Évaluation théorique par QCM.
- Évaluation formative lors de la partie pratique

Administratif :

- Il sera délivré une attestation de fin de formation
- Durée de validité 3 ans

Conditions de réussite

Les apports théoriques et pratiques sont considérés comme acquis sous réserve :

- D'avoir suivi la formation sur les 7 heures consécutives
- D'avoir obtenu un résultat satisfaisant aux QCM
- D'avoir réussi les épreuves de mises en pratique

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Prendre contact avec le centre de formation ALSA PREVENTION afin que nous puissions examiner la possibilité d'intégration et la mise en place de la formation (interprète, accès PMR, etc.)